

NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Présentoirs de panneaux d'interprétation permanents et extérieurs de la CCN - Jardins des provinces et des territoires

Page 1 de 3

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE
LA CCN:

AL1710

ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À: Allan Lapensée, Agent principal aux contrats Courriel : allan.lapensee@ncc-ccn.ca	CLÔTURE DE L'OFFRE: Le 11 août 2017 à 15h00 HAE
RENOYER À:	→ Commission de la capitale nationale Services d'approvisionnement 40, rue Elgin Centre de Sécurité – 2^e étage Ottawa, ON K1P 1C7 Référé au dossier de soumission no. AL1710

RÉCEPTION D'ADDENDA : Nous accusons réception des addendas suivants

(Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu) et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous OFFRONS de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les biens et (ou) les services énumérés et sur toute feuille ci-jointe.		
Nom et adresse de l'entrepreneur :	Nom en caractère d'imprimerie :	Date :
Tél :	Signature :	
Télécopieur :		
Courriel :		

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Présentoirs de panneaux d'interprétation permanents et extérieurs de la CCN - Jardins des provinces et des territoires

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE
LA CCN:

AL1710

1. Veuillez soumettre la première page de ces instructions (rempli et signer), votre proposition technique en quatre (4) copies duplicatas, et, votre offre financière pour fournir et livrer des biens pour la Commission de la capitale nationale (désignée sous le nom de la "Commission" ou la "CCN") tel que décrit dans l'énoncé des travaux ci-joint. Vous pouvez soumettre votre proposition en français ou en anglais.
2. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, Allan Lapensee par courrier électronique à allan.lapensee@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent principal des contrats dont le nom figure ci-dessus. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.
3. La proposition technique doit avoir toute information pertinente énoncée dans les exigences obligatoires et cotées de l'énoncé des travaux.
4. Votre offre financière (voir 4.3 Matrice de tarification de l'énoncé des travaux) doit être soumise séparément dans une enveloppe scellée et non avec les autres documents faisant partie de la proposition.
5. Le choix du soumissionnaire devra se faire selon le mérite technique et le prix. Toutes les exigences obligatoires doivent être rencontrées, et, les propositions qui recevront une note minimale de 70 points sur 100 (70%) de l'élément technique seront considérées comme étant admissibles sur le plan technique. L'offre financière proposée (voir 4.3 Matrice de tarification de l'énoncé des travaux) sera évaluée en rapport avec la note de l'évaluation technique afin de déterminer l'attribution. L'offre financière considérée dans l'évaluation des propositions doit inclure tous les frais pour fabriquer et livrer FAB destination incluant toutes autres dépenses et déboursements connexes. La proposition retenue sera celle qui offre la plus grande valeur globale en tenant compte de la proposition technique et la proposition de prix. La plus grande valeur globale sera calculée en accordant une pondération de 60% à la proposition technique et de 40% à la proposition de prix (voir 4.3 Matrice de tarification de l'énoncé des travaux) incluant taxes.
6. Un compte rendu des propositions techniques des soumissionnaires sera fourni, si la demande en est faite au gestionnaire de projet de la CCN dont le nom figure dans la lettre d'avis de notification d'attribution du contrat, dans les 15 jours suivant la réception de cet avis. Ce compte-rendu précisera les raisons pour lesquelles la soumission n'a pas répondu aux critères exigés.
7. Veuillez signer, dater et inclure la page 1 de ce document avec votre proposition, confirmant ainsi avoir lu, compris et accepté les termes de cette demande de propositions, incluant l'énoncé des travaux, les conditions générales de contrats de fournitures et tous attachements ou addenda à la demande de proposition.
8. La Commission de la capitale nationale est une société d'État fédérale assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), à la Taxe de vente harmonisée de l'Ontario (TVHO) ainsi qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ). L'entrepreneur choisi devra inscrire de façon claire sur chaque demande de paiement le montant exact de la TPS, TVHO et de la taxe provinciale dépendant où les services ou les biens sont livrés et que la Commission aura à acquitter. Ce montant sera payé à l'entrepreneur et ce dernier sera tenu de verser à Revenue Canada et au gouvernement provincial la somme prévue en vertu de la loi.

DEMANDE DE PROPOSITION

Biens - Présentoirs de panneaux d'interprétation permanents et extérieurs de la CCN - Jardins des provinces et des territoires

N° DE DOSSIER DE SOUMISSION DE
LA CCN:

AL1710

9. Les conditions générales de contrats de fournitures feront aussi parties du document contractuel qui résultera de cette demande de proposition.
10. Pour être juste envers toutes les firmes et éviter tout malentendu, veuillez noter que nous n'accepterons aucune proposition après l'heure et la date susmentionnée.
11. La Commission se réserve le droit de ne pas accepter la proposition la plus avantageuse au plan financier ni quelque proposition que ce soit, d'annuler la demande de propositions, et(ou) de faire paraître de nouveau la demande de propositions, dans sa forme originale ou en version modifiée. La Commission se réserve également le droit d'entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu et(ou) tout autre auteur de propositions.
12. Les propositions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.
13. Les soumissions seront rigoureusement tenues secrètes. Néanmoins, les soumissionnaires sont priés de noter que la Commission en sa qualité de société d'État, est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements fournis par des tiers ne seront exemptés de la divulgation que si la totalité ou une partie des dossiers peuvent faire l'objet des exceptions prévues par la *Loi sur l'accès à l'information*.
14. Les exigences fondamentales des lois de l'Ontario s'appliquent à l'objet, sous réserve des lois fédérales applicables.
15. La Commission ne se verra pas dans l'obligation de rembourser ou de dédommager les auteurs de propositions, leurs sous-traitants ou fabricants pour les frais engagés pour produire une réponse à cette demande de propositions. La totalité des exemplaires des propositions soumises en réponse à cette demande de propositions deviennent la propriété de la Commission et ne sont donc pas retournés à leur auteur.
16. La présente demande de propositions et toute la documentation d'appui ont été préparées par la CCN et demeurent la seule propriété de la CCN, Ottawa, Canada. L'information est fournie au soumissionnaire uniquement pour son usage, relativement à la préparation d'une réponse à la présente demande de propositions et devra être considérée comme la propriété et l'information confidentielle de la CCN. Le soumissionnaire convient, par l'acceptation ou l'utilisation de ces documents, de les retourner à la demande de la CCN et de ne pas les reproduire, les copier, les prêter ou d'en dévoiler le contenu ou d'en disposer, directement ou indirectement, à un tiers sauf à certains de ses employés qui ont besoin de les connaître pour la préparation de la réponse du soumissionnaire et le soumissionnaire convient en outre de ne les utiliser pour aucune autre fin que celle pour laquelle ils sont spécifiquement fournis.
17. L'entrepreneur choisi devra tenir la Commission indemne et à couvert de toute réclamation présentée à la Commission et de tout dommage, de tous les coûts et de toutes les dépenses qu'elle aura encourus par suite d'une quelconque action ou poursuite en contrefaçon engagée, intentée, entamée ou subie par une personne se trouvant sous la direction et le contrôle de l'entrepreneur pendant la durée du contrat résultant de cette demande de propositions, ou qu'une telle personne menace d'intenter ou d'entamer, ladite personne revendiquant un droit moral en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. L'obligation d'indemniser la Commission en vertu de la présente disposition demeure en vigueur après l'expiration du contrat résultant de cette demande de propositions, et ce pendant toute la durée du droit d'auteur accordé aux documents produits dans le cadre dudit contrat. Cette obligation d'indemniser la Commission relativement à la violation présumée de droits moraux vient s'ajouter aux autres obligations de l'entrepreneur de tenir indemne et à couvert, qui sont énoncées dans les Conditions générales de la Commission.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

9.
 - a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

Supplier No. / N° du fournisseur

New supplier / Nouveau fournisseur Update / Mise à jour

**SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier	Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)		
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF			
			<input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.			
			<input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse	Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :	
Postal code / Code postal	()	()	

**PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR
IMPORTANT : CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING/CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES:**

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique	<input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes	<input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société	<input type="checkbox"/>		
Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -	OR / OU		SIN / NAS -		
GST/HST / TPS et TVH	QST / TVQ (Québec)				
Number / Numéro :	Number / Numéro :				
Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>	Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>				
Type of contract / Genre de contrat	Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>				
	Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>		
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :					

PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Please send a void cheque with this form / Veuillez, s.v.p., envoyer un spécimen de chèque avec ce formulaire

Branch Number / N° de la succursale	Institution No. / N° de l'institution :	Account No. / N° de compte :
Institution name / Nom de l'institution :	Address / Adresse :	
Postal Code / Code postal :		

PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS

E-mail address / Adresse courriel :

PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	Title / Titre	Signature	Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ()			

IMPORTANT

Please fill in and return to the National Capital Commission with one of your business cheque unsigned and marked « VOID » (for verification purposes).	Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec un spécimen de chèque de votre entreprise non signé et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).
Mail or fax to: Procurement Services National Capital Commission 202-40 Elgin Street Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007	Poster ou télécopier à : Services de l'approvisionnement Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202 Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM

FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

Supplier Tax Information

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor
(613) 239-5678 ext. 5156 or sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Direct deposit payment information

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

Until we process your completed form, we will still pay you by check.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

The advantages of direct deposit payment

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable
(613) 239-5678 poste 5156 ou sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Renseignements sur le paiement par dépôt direct

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Nous continuerons à vous payer par chèque jusqu'à ce que nous ayons traité votre formulaire.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

Avantages du paiement par dépôt direct

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Devis de fabrication pour présentoirs de panneaux d'interprétation permanents et extérieurs de la CCN

Jardins des provinces et des territoires

29 juin, 2017

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
1.1	DESCRIPTION DU PROJET.....	3
1.2	CONTEXTE.....	3
1.3	OBJECTIF.....	3
1.4	OPPORTUNITÉ.....	3
1.5	DATE D'ACHÈVEMENT.....	3
2	DÉFINITIONS	4
3	EXIGENCE DU PROJET	5
3.1	EXIGENCES IMPÉRATIVES.....	5
3.2	EXIGENCES NOTÉES.....	5
4	PORTÉE DES TRAVAUX	6
4.1	EXPERTISE FONCTIONNELLE.....	6
4.2	LIVRABLES.....	7
4.3	MATRICE DE TARIFICATION.....	7
4.4	GESTION DU PROJET.....	7
4.5	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	8
4.6	EMPLACEMENT DU TRAVAIL.....	8
5	ÉVALUATION ET BASE D'ATTRIBUTION	8
6	CALENDRIER	9
7	EXÉCUTION DU CONTRAT	9
7.1	RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR RETENU.....	9
7.2	SERVICES FOURNIS PAR LA CCN.....	10
8	GESTION DE LA QUALITÉ	10
8.1	TROUSSE DE DESCRIPTION ET DE SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME.....	10
8.2	SUIVI ET AUDITS DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	11
8.3	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE LA FABRICATION ET DES TRAVAUX D'INSTALLATION.....	11
8.4	ÉNONCÉ DE GARANTIE.....	12
	<i>Caractéristique couverte</i>	<i>12</i>
9	PERSONNES RESSOURCES	13
9.1	AUTORITÉ CONTRACTANTE DURANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION.....	13
9.2	GESTIONNAIRE DE PROJET APRÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	13
9.3	COORDONNATEUR DE PROJET ET DÉVELOPPEMENT DU DESIGN.....	13
10	ANNEXES	13

1 INTRODUCTION

1.1 Description du projet

La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite retenir les services d'un fabricant de présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs, disposant d'une grande expertise en matière de développement de produit et expérimenté dans la transformation, l'assemblage par soudure et la finition de métal en feuille.

À moins d'indication contraire, ce projet englobe toutes les responsabilités de gestion de projet et tous les travaux liés à la fabrication, la finition et la livraison des présentoirs de panneaux d'interprétation permanents et extérieurs de la CCN qui seront situés dans le Jardin des provinces et des territoires à Ottawa.

1.2 Contexte

Ce projet fait partie d'une plus grande initiative de revitalisation des platebandes situées dans le Jardin des provinces et des territoires issue de la vision florale de la CCN pour la capitale (2009) et de la stratégie environnementale de la CCN.

1.3 Objectif

Cette initiative a pour objectif de créer une expérience florale significative de valeur nationale dans le cœur de la capitale.

1.4 Opportunité

L'opportunité se présente donc d'interpréter et de communiquer la sélections des plantes, l'aménagement des plates-bandes et l'architecture de paysage au Jardin des provinces et des territoires.

1.5 Date d'achèvement

Les présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs devront être complétés pour le 30 septembre 2017 et livrés au site pour installation par un contracteur en architecture de paysage. La CCN confirmera la date de livraison deux (2) semaines avant l'installation.

2 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente soumission, les termes énumérés ci-après sont définis comme suit :

Chaque fois que l'expression « **ou l'équivalent** » ou « **équivalent approuvé** » apparaîtra après des types spécifiques de matériaux et d'articles, dans toute la présente spécification, elle devra être interprétée comme signifiant des éléments équivalents de l'avis du gestionnaire du design, sur le plan du contenu matériel, de l'exécution professionnelle et de la qualité par rapport à la norme minimale acceptable désignée. Ainsi, il faudra obtenir une approbation écrite du gestionnaire du design avant de proposer une solution de rechange, et ce, cinq (5) jours avant la clôture de la demande de propositions.

L'**autorité contractante** est la personne désignée par la CCN pour coordonner toutes les questions relatives à l'administration du contrat.

L'**échantillon de contrôle** est un échantillon approuvé des travaux réalisés par le soumissionnaire retenu. Il est conservé à des fins de comparaison dans le contexte de la procédure d'assurance de la qualité.

Le **gestionnaire du design** est la personne désignée par la CCN pour assurer la liaison entre la CCN et le soumissionnaire retenu, et pour coordonner l'administration du programme des travaux.

L'**appel d'offres** se définit comme l'ensemble des documents qui précisent les modalités et conditions régissant les travaux spécifiés et les détails des enseignes requises.

Le **gestionnaire de portefeuille** signifie l'employé de la CCN chargé de la gestion tactique des terrains de la CCN qui sont répartis selon des régions géographiques ou des portefeuilles distincts.

Le **soumissionnaire retenu** est le soumissionnaire qui se verra attribuer le contrat subséquent et qui sera responsable de tous ses agents, ses transporteurs, ses représentants et ses sous-traitants ainsi que de tous les autres participants à la réalisation des travaux spécifiés.

La **soumission** se définit comme une offre proposée pour le contrat et accompagnée des renseignements supplémentaires obligatoires qu'un soumissionnaire présente en réponse à l'appel d'offres lancé par la CCN.

Le **soumissionnaire** est un entrepreneur qui présente une proposition ou une soumission.

3 EXIGENCE DU PROJET

3.1 Exigences impératives

Le soumissionnaire doit clairement démontrer son expertise en gestion de projet, en développement de produit ainsi que dans la transformation, l'assemblage par soudure et la finition de métal en feuille de présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs :

- Le soumissionnaire doit avoir au moins trois (3) ans d'expérience dans la fourniture de travaux et de biens semblables. Le soumissionnaire doit soumettre cette information en complétant le formulaire d'exigences impératives à l'annexe A.
- Le soumissionnaire doit aussi soumettre trois (3) exemples de projet mis en œuvre au cours des cinq (5) dernières années et ayant une fonction, une complexité et des méthodes de fabrication semblables en format papier, incluant une description, des photos du projet une fois complété, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du client, l'année de mise en œuvre, pour chacun des projets soumis à titre de référence.

Le soumissionnaire doit aussi affecter le personnel qualifié suivant au projet et fournir leur curriculum vitae et certifications, ainsi que pour le personnel du sous-traitant de peinture et de finition, si la peinture et la finition sont sous-contractées. Ainsi, pour se qualifier :

- Un ingénieur civil ou mécanique doit être affecté à la gestion du projet.
- Un technologue en dessin industriel doit être affecté aux tâches de conception et développement assisté par ordinateur et dessins techniques de fabrication.
- Des machinistes et des soudeurs spécialisés et certifiés au Canada doivent être assignés au projet.
- Un peintre ou un sous-traitant en peinture qualifié doit être assigné au projet.

3.2 Exigences Notées

EXIGENCES NOTÉES		Points alloués
1	Expérience du soumissionnaire dans la fourniture de travaux semblables dans les dix (10) dernières années. Points alloués: Moins de trois (3) ans d'expérience = 0 pts De trois (3) à cinq (5) ans d'expérience = 20 pts De cinq (5) à huit (8) ans d'expérience = 30 pts Huit (8) ans et plus d'expérience = 40 pts	/40

2	<p>Exemples de projet mis en œuvre au cours des cinq (5) dernières années et ayant une fonction, une complexité et des méthodes de fabrication semblables en format papier, incluant des photos du projet une fois complété, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du client, l'année de mise en œuvre:</p> <p>Aucun bon exemple de projet = 0pts Un (1) bon exemple de projet = 20pts Deux (2) bons exemples de projet = 40pts Trois (3) bons exemples de projet = 60pts</p>	/60
Total		/100

4 PORTÉE DES TRAVAUX

Le contrat qui résultera de cet énoncé des travaux inclura la gestion du projet, le développement, la fabrication, la finition, l'entreposage temporaire, la manipulation, l'emballage et la livraison des présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs illustrés dans les dessins et notes techniques disponibles à l'annexe B et C.

4.1 Expertise fonctionnelle

L'expertise fonctionnelle suivante est nécessaire pour exécuter avec succès la portée des travaux :

- Gestion de projet, coordination du développement et de la production
- Génie des structures
- Conception et développement par ordinateur en 3D et dessins de fabrication
- Transformation, l'assemblage par soudure et la finition de métal en feuille.
- Contrôle de la qualité

4.2 Livrables

Les livrables pour le travail identifié dans cette offre comprennent tous les éléments suivants:

- Notes de réunion
- Échéancier des travaux
- Dessins techniques tels que construit de toutes les pièces, sous-assemblages et assemblages incluant vues, sections, coupes, dimensions, tolérances, détails d'assemblage et de finition dans les deux langues officielles en format PDF.
- Jusqu'à trois (3) échantillons de couleur de peinture incluant l'apprêt et la finition, peint sur plaquette de métal de 100mm x 150mm, coûts de livraison des échantillons au siège social de la CCN inclus.
- Présentoirs entièrement fabriqués, finis et prêts à être installés, quatre (4) au grand total :
 - Trois (3) tel que dessin IP04 en annexe
 - Un (1) tel que dessin IP05 en annexe
- Emballage, entreposage, manutention et livraison au Jardin des provinces et territoires
- Énoncé de garantie

4.3 Matrice de tarification

Description	Somme Forfaitaire tout compris (excluant la taxe)
Gestion et coordination de projet incluant livrables	\$
Développement incluant livrables	\$
Fabrication et finition	\$
Emballage, entreposage, manutention et livraison au Jardin des provinces et des territoires	\$
TVH	\$
TOTAL PRICE	\$

4.4 Gestion du projet

L'entrepreneur retenu doit affecter un gestionnaire de projet/production expérimenté qui agira comme personne-ressource unique pour le contrat. Cette personne devra connaître parfaitement tous les aspects du contrat. Elle sera chargée de voir à ce que l'ensemble des tâches du projet soient mises en séquence et planifiées de

manière à ce que la livraison finale respecte l'échéancier approuvé, à ce que le budget soit respecté et à ce que l'ajustement et le fini soient d'excellente qualité.

Le gestionnaire de projet doit prévoir les problèmes et fournir des recommandations pour atténuer les difficultés qui surgiront. Le gestionnaire de projet doit aussi communiquer fréquemment avec le gestionnaire de la CCN, surveiller l'état d'avancement du projet continuellement et présenter des rapports d'avancement sur une base régulière, par écrit.

Toutes les propositions de modification de l'échéancier, d'ordre de changement ou d'intervention susceptible d'avoir une incidence sur la qualité des produits devront être présentées par écrit au gestionnaire du design de la CCN. Elles devront être approuvées par écrit par la CCN avant leur adoption.

Le gestionnaire de projet de l'entrepreneur doit passer en revue toutes les exigences relatives aux travaux dans le présent document et qu'il élabore un échéancier complet grâce auquel les matériaux requis, les services sous-traités, la fabrication et la livraison seront tous réalisés de manière à respecter les normes de qualité et les jalons du projet fixés par la CCN.

4.5 Description des travaux

Pour la description des travaux, le soumissionnaire doit se référer aux annexes B et C.

4.6 Emplacement du travail

Toutes les réunions auront lieu dans la région de la capitale nationale. La réunion de démarrage aura lieu au siège social de la CCN, au 40, rue Elgin à Ottawa, en Ontario. Jusqu'à trois (3) autres réunions devront être organisées par le gestionnaire de projet de l'entrepreneur retenu lors des phases de développement de fabrication et de finition.

Aucun temps de voyage ou frais de voyage et d'hébergement ne sera payé pour ce projet.

5 ÉVALUATION ET BASE D'ATTRIBUTION

Le processus d'évaluation est divisé en deux étapes, comme suit :

- a) La **première étape** comprendra l'évaluation de la proposition technique par la CCN, c'est-à-dire l'examen des capacités et des compétences du soumissionnaire et du personnel proposé, incluant les exemples de projets

connexes et les références d'autres clients. Toutes les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation et les exigences cotées qui sont énumérées au paragraphe 3.2. L'évaluation technique est basée sur un total de 100 points. Pour être jugée recevable, une proposition doit obtenir au moins 70 points. Le pointage obtenu sera converti en pourcentage. Seules les propositions financières accompagnant les propositions techniques obtenant le pointage de 70 p. cent ou plus seront ouvertes.

- b) La **deuxième étape** comprendra l'évaluation de la proposition financière du soumissionnaire. Le soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas recevra 40 points, c'est-à-dire le pointage le plus élevé pouvant être attribué à la proposition financière. Les autres soumissionnaires recevront un pointage proportionnel au montant de leur proposition financière.

La répartition des pointages sera la suivante : **une pondération de 60 p. cent sera attribuée à la proposition technique et une pondération de 40 p. cent sera attribuée à la proposition financière.**

6 CALENDRIER

À titre de condition du contrat, l'entrepreneur retenu doit achever la fabrication et l'installation de toutes les maquettes de cartes spécifiées dans les présentes au plus tard le **30 septembre 2017**.

Les paiements sont faits dans les 30 jours suivant la réception d'une facture acceptable à l'adresse courriel payables@ncc-ccn.ca.

La CCN retiendra 10 % du prix de toutes les factures pour l'ensemble des travaux, jusqu'à ce que la livraison des biens, inspectés et approuvés, et jusqu'à ce que tous les livrables connexes aient été reçus, y compris les éléments de mise en service.

7 EXÉCUTION DU CONTRAT

7.1 Responsabilités de l'entrepreneur retenu

L'entrepreneur retenu doit exécuter les tâches décrites dans ce document d'appel d'offres avec excellence et en faisant preuve de professionnalisme exemplaire.

En commençant les travaux précisés dans la présente, l'entrepreneur retenu assumera l'entière responsabilité de voir à la conformité des assemblages, des composantes et des pièces illustrés ou exigés avec les spécifications fournies.

Tous les produits et travaux seront assujettis à l'inspection et à l'approbation par la CCN. Un produit inacceptable, une exécution défectueuse et des dommages ne seront pas acceptés. Le paiement pour le contrat entier sera retenu jusqu'à ce que l'on ait réglé les lacunes en fonction des strictes normes applicables.

La CCN établira un calendrier d'inspection selon l'échéancier fixé par l'entrepreneur retenu après qu'elle l'aura approuvé. Chaque semaine, pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur retenu devra fournir un échéancier révisé au gestionnaire du design, à moins que le dernier échéancier demeure inchangé.

L'entrepreneur retenu doit tenir un dossier de projet bien organisé et fournir dans les plus brefs délais au gestionnaire du design de la CCN des copies de tous les reçus relatifs aux matériaux achetés, afin qu'elle puisse s'assurer du respect de toutes les spécifications.

7.2 Services fournis par la CCN

Un représentant de la CCN (le gestionnaire du projet ou du design) assurera la liaison pour toutes les approbations et les demandes de renseignements techniques après l'attribution du contrat ainsi que pour l'approbation des dessins d'atelier (au besoin) et des installations achevées.

Le gestionnaire de projet ou du design de la CCN donnera l'approbation finale des échantillons de couleur de peinture, des dessins de fabrication, la fabrication et la finition des présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs.

8 GESTION DE LA QUALITÉ

La CCN et l'entrepreneur retenu seront tous deux responsables de la qualité globale des présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs. La qualité sera gérée par les procédures intégrées suivantes :

- Le devis et les spécifications
- Le suivi et les audits d'assurance de la qualité
- Les inspections et les approbations des éléments fabriqués avant et après la finition
- L'emballage, l'entreposage et la livraison
- Les énoncés de garantie

8.1 Trousse de description et de spécifications du système

Des documents exhaustifs qui décrivent les présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs ont été rendus disponibles dans le cadre du présent

contrat. Ces documents comprennent tous les renseignements requis pour la fabrication des présentoirs de panneaux d'interprétation, permanents et extérieurs, ainsi que des panneaux graphiques et les détails d'installation. Il incombe à l'entrepreneur retenu de comprendre et de respecter les spécifications qu'ils renferment.

L'entrepreneur retenu devra vérifier l'ensemble des dimensions et des détails qui figurent dans les dessins avant d'entreprendre les travaux. Il devra signaler rapidement par écrit au gestionnaire du design toute divergence entre ces dessins et les spécifications.

8.2 Suivi et audits de l'assurance de la qualité

La CCN est ultimement responsable de l'assurance permanente de la qualité, soit directement, soit par l'entremise de tiers engagés pour s'acquitter de ces obligations.

AUDITS : Tout au long des diverses phases du projet, le gestionnaire du design, le gestionnaire de portefeuille et/ou un représentant contractuel de la CCN effectueront des audits d'assurance de la qualité par des méthodes d'échantillonnage tant aléatoire que systématique.

8.3 Contrôle de la qualité de la fabrication et des travaux d'installation

L'entrepreneur retenu sera responsable de toutes les fonctions de contrôle de la qualité des travaux de développement du design, de la fabrication, de la manipulation de l'entreposage et du transport.

CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS : Il incombe à l'entrepreneur retenu de vérifier la conformité aux spécifications détaillées relativement à la fabrication, à la réparation, au remplacement ou à l'assemblage de tous les éléments coulés. Avant de commencer la fabrication, il faudra mettre à la disposition du gestionnaire du design de la CCN des copies des reçus officiels pour tous les matériaux, afin qu'il assure l'utilisation de ceux qui sont spécifiés.

DOMMAGES AVANT L'INSTALLATION :

Tous les dommages subis avant la livraison des produits relèveront de la responsabilité de l'entrepreneur retenu. L'entrepreneur devra fabriquer et fournir des caisses, des palettes et des housses de protection appropriées pour l'entreposage et le transport.

DOMMAGES INFLIGÉS PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE :

L'entrepreneur retenu ne sera pas tenu responsable des dommages infligés aux produits pour cause de vandalisme ou d'un abus anormal ou accidentel des produits et de leurs composantes, survenus après le début de la période de garantie.

8.4 Énoncé de garantie

GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION : L'entrepreneur retenu garantira la bonne exécution et l'absence de défauts matériels durant une période de cinq (5) ans après l'acceptation finale des travaux, et, sans coût additionnel, il réparera ou remplacera promptement, à la satisfaction de la CCN, tous les éléments de celles-ci qui, de l'avis de la CCN, sont défectueux sur le plan des matériaux ou de l'exécution, dans des conditions d'utilisation normales.

L'entrepreneur doit fournir une garantie écrite prolongée de 5 ans sur tous les finis conformément aux exigences suivantes (voir tableau ci-dessous). Cette garantie doit entrer en vigueur à la date d'acceptation des présentoirs livrés. Il appartient à l'entrepreneur d'enregistrer la date d'installation et de soumettre un registre de référence à la CCN à la fin du contrat. Si la date d'installation est mal enregistrée, ou dans le cas d'une dispute sur la date, c'est celle du certificat d'exécution finale du contrat qui sera déclarée date de début.

Caractéristique couverte	Garantie des finis				
	1 ^{re} année	2e année	3e année	4e année	5e année
Stabilité des couleurs	100 %	100 %	90 %	70 %	60 %
Stabilité du lustre	100 %	100 %	90 %	70 %	60 %
Résistance à la corrosion	100 %	100 %	100 %	90 %	80 %
Adhérence	100 %	100 %	100 %	80 %	70 %

L'application du système de revêtement final doit respecter les spécifications suivantes :

Brouillard salin	1500 heures	ASTM B-117
Résistance à l'humidité	1500 heures	ASTM D-2247
Adhérence		ASTM D-3359-4B
Dureté		ASTM D-3363-2H
Impact	Direct 160 in.-lb	ASTM D-2794
Stabilité des couleurs		ASTM D-2244

9 PERSONNES RESSOURCES

9.1 Autorité contractante durant la période de soumission

Allan Lapensée
Agent principal des contrats
Services des finances et de l'approvisionnement
Commission de la capitale nationale
allan.lapensée@ncc-ccn.ca
Téléphone : 613-239-5678, poste 5051

9.2 Gestionnaire de projet après l'attribution du contrat

Sylvie Lagueux
Gestionnaire de projet, Architecte paysagiste
Direction de l'aménagement de la capitale
Commission de la capitale nationale
sylvie.lagueux@ncc-ccn.ca
Téléphone : 613-239-5678, poste 5076

9.3 Coordonnateur de projet et développement du design

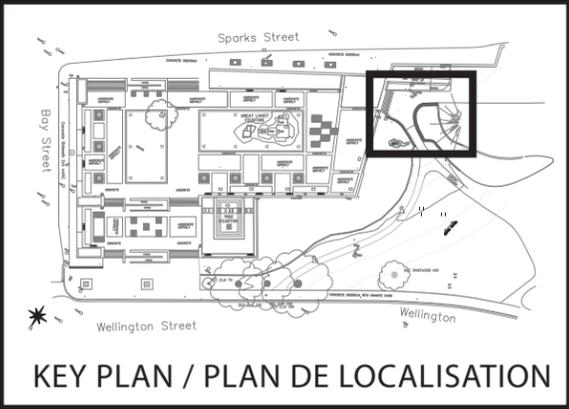
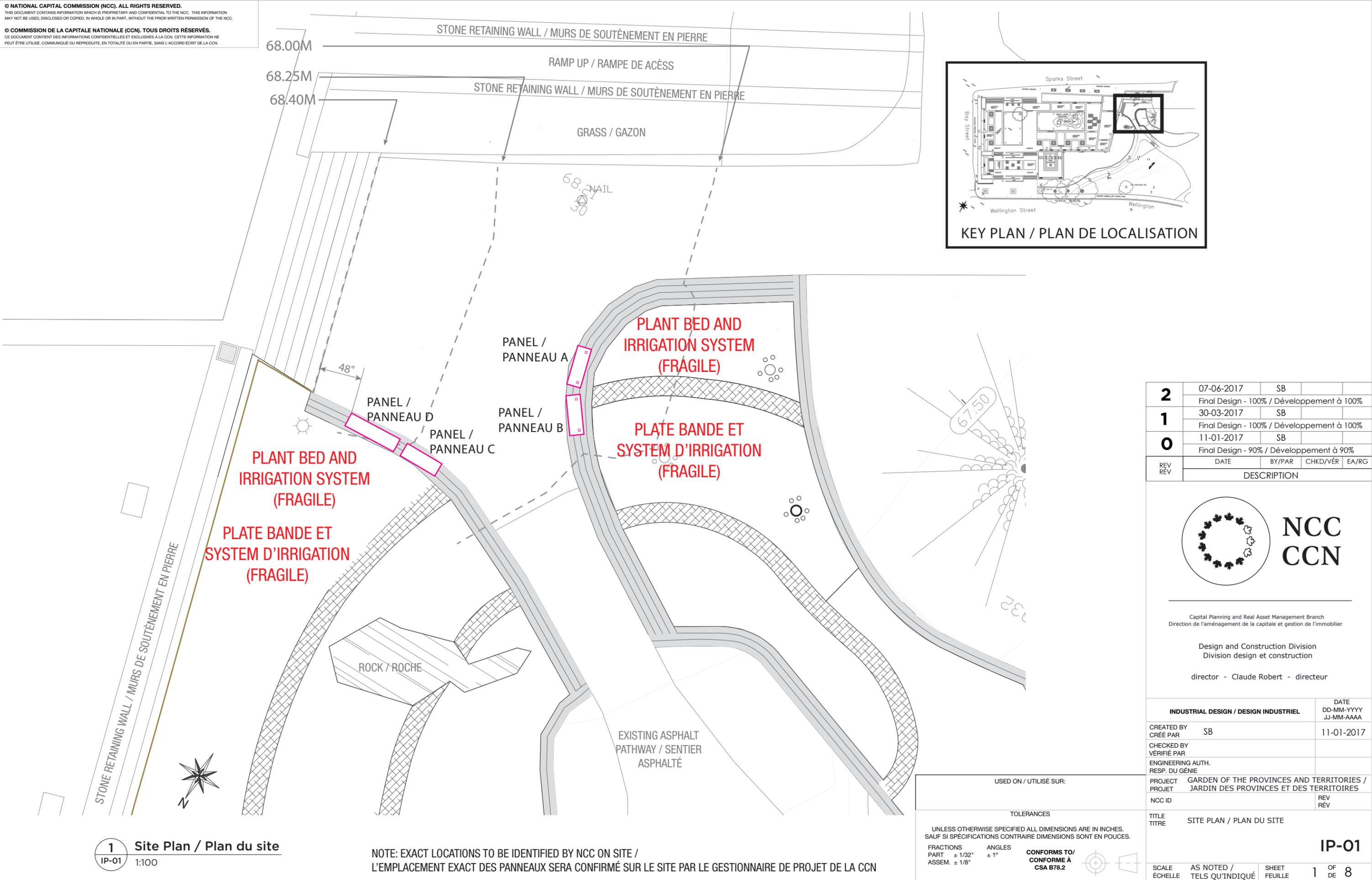
Steven Sdraulig
Designer industriel principal
Direction de l'aménagement de la capitale
Commission de la capitale nationale
steven.sdraulig@ncc-ccn.ca
Tel. 613-239-5678 x5480

10 ANNEXES

- A. Formulaire d'exigences du projet
- B. Jardin des Provinces et des Territoires, Panneaux d'interprétation – Structures et infrastructures, émission 07-06-2017
- C. Addendum Technique 1- Peinture et finition

© NATIONAL CAPITAL COMMISSION (NCC). ALL RIGHTS RESERVED.
 THIS DOCUMENT CONTAINS INFORMATION WHICH IS PROPRIETARY AND CONFIDENTIAL TO THE NCC. THIS INFORMATION MAY NOT BE USED, DISCLOSED OR COPIED, IN WHOLE OR IN PART, WITHOUT THE PRIOR WRITTEN PERMISSION OF THE NCC.

© COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN). TOUS DROITS RÉSERVÉS.
 CE DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES À LA CCN. CETTE INFORMATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉ, COMMUNIQUÉ OU REPRODUITE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SANS L'ACCORD ÉCRIT DE LA CCN.



2	07-06-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
RÉV	DESCRIPTION			



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		

PROJECT PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	REV RÉV
NCC ID		

TITLE TITRE	SITE PLAN / PLAN DU SITE	IP-01
SCALE ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET FEUILLE
		1 OF DE 8

1 Site Plan / Plan du site
IP-01 1:100

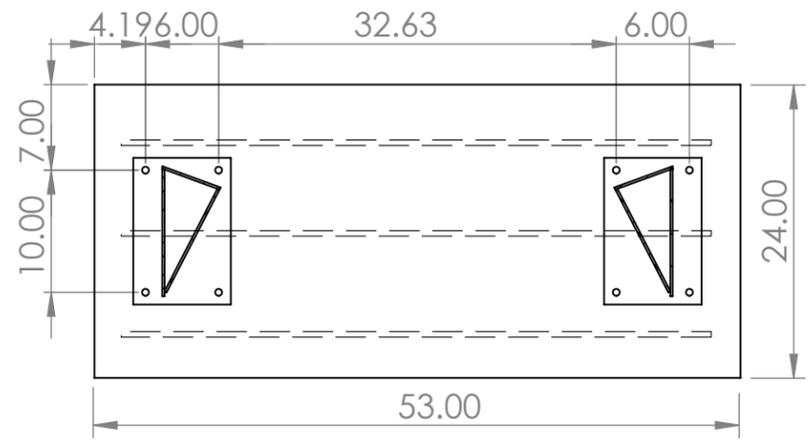
NOTE: EXACT LOCATIONS TO BE IDENTIFIED BY NCC ON SITE /
 L'EMPLACEMENT EXACT DES PANNEAUX SERA CONFIRMÉ SUR LE SITE PAR LE GESTIONNAIRE DE PROJET DE LA CCN

USED ON / UTILISÉ SUR:

TOLERANCES

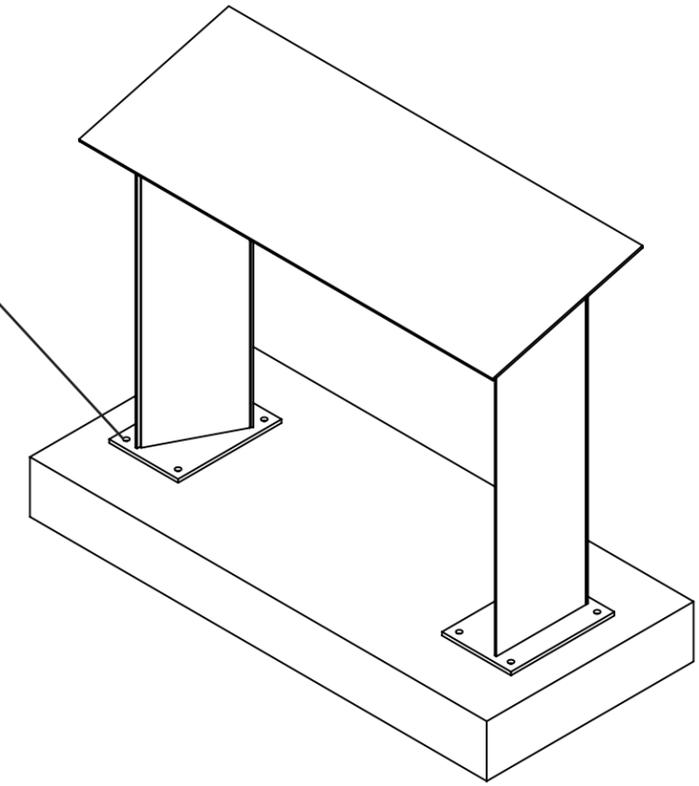
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES.
 SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUÇES.

FRACTIONS PART ± 1/32" ASSEM. ± 1/8" ANGLES ± 1° CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2



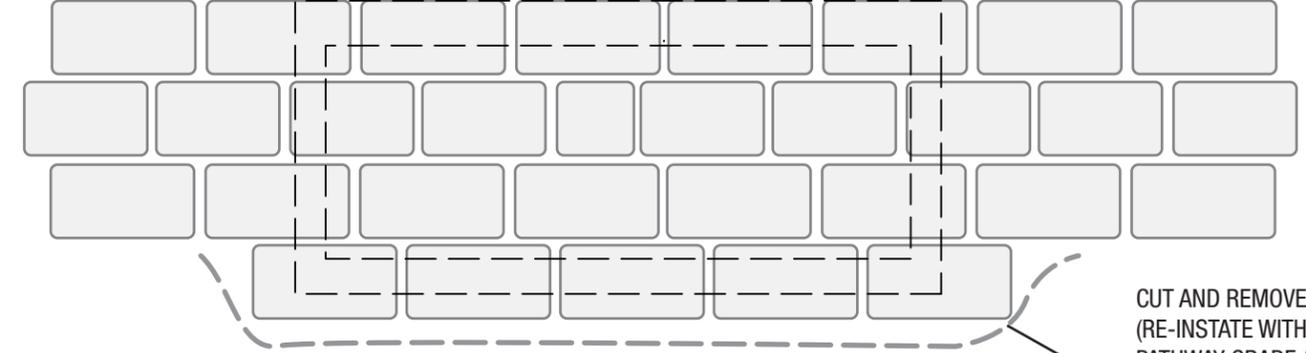
1 Horizontal Section / Section Horizontale
 IP-02 1:15

ANCHORS TO BE HILTI
 HEAVY DUTY EXPANSION ANCHORS
 HSL-3 M12/25
 WITH THREADED ROD,
 WASHERS AND NUTS /
 ANCRAGE DE TYPE HILTI HEAVY DUTY
 EXPANSION ANCHORS HSL-3 M12/25,
 INCLURE TIGES FILETÉES, RONDELLES
 D'ESPACEMENT ET ÉCROUS



3 Isometric View - Structure & Footing /
 Vue isométrique—Structure et fondation
 IP-02 1:15

LINE OF GARDEN BED - DO NOT EXCAVATE INTO GARDEN / LIGNE DE DÉMARCATIION DU JARDIN—NE PAS ESCAVER DANS LE JARDIN



2 Typical Installation Plan / Plan d'installation type
 IP-02 1:15

CUT AND REMOVE EXISTING ASPHALT AS REQUIRED
 (RE-INSTALL WITH NEW COBBLESTONES TO MATCH EXISTING
 PATHWAY GRADE AFTER PLACING FOOTING) /
 COUPER ET RETIRER L'ASPHALTE EXISTANT AU
 BESOIN ET INSTALLER DE NOUVELLES PIERRES DE PAVÉ
 UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

INSTALLER DE NOUVELLES PIERRES DE PAVÉ

1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
RÉV	DESCRIPTION			



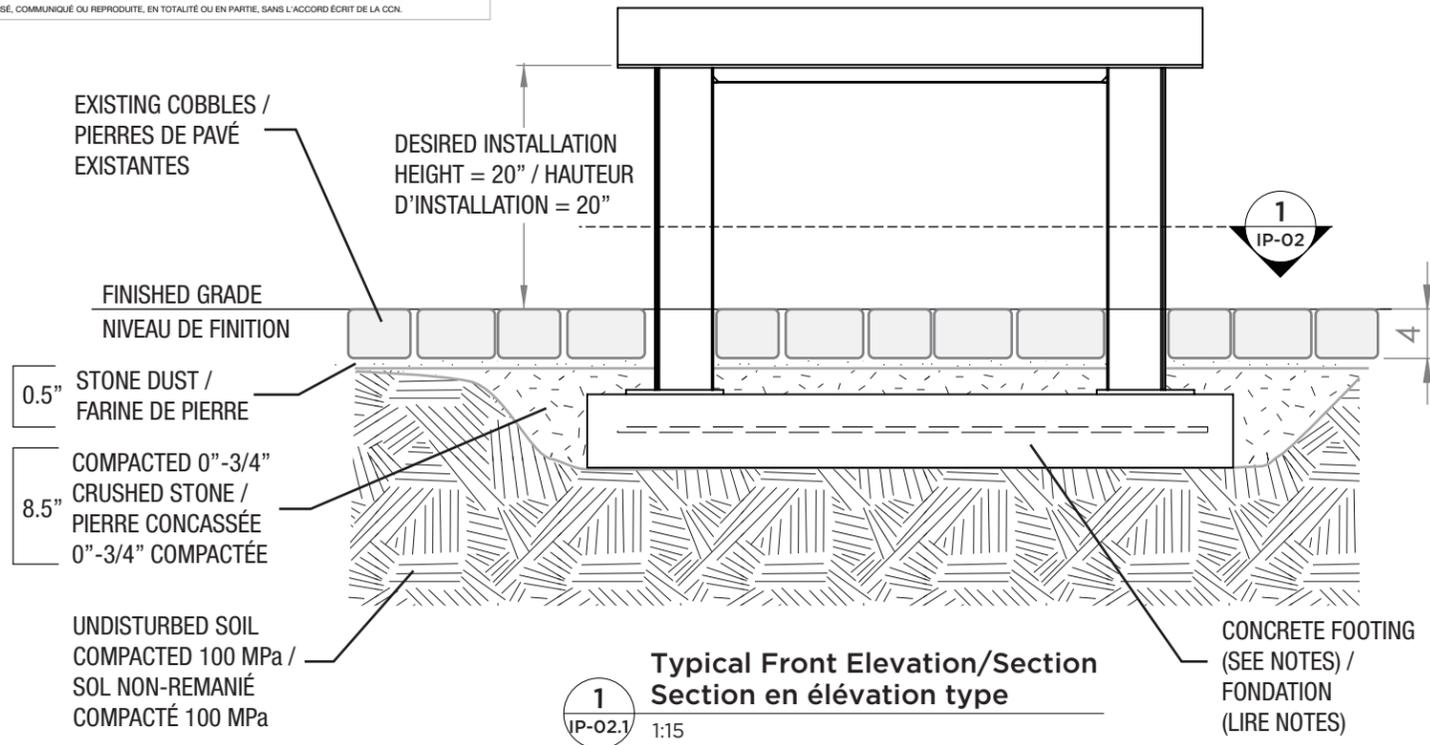
Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier
 Design and Construction Division
 Division design et construction
 director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		
PROJECT PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	
NCC ID		REV RÉV

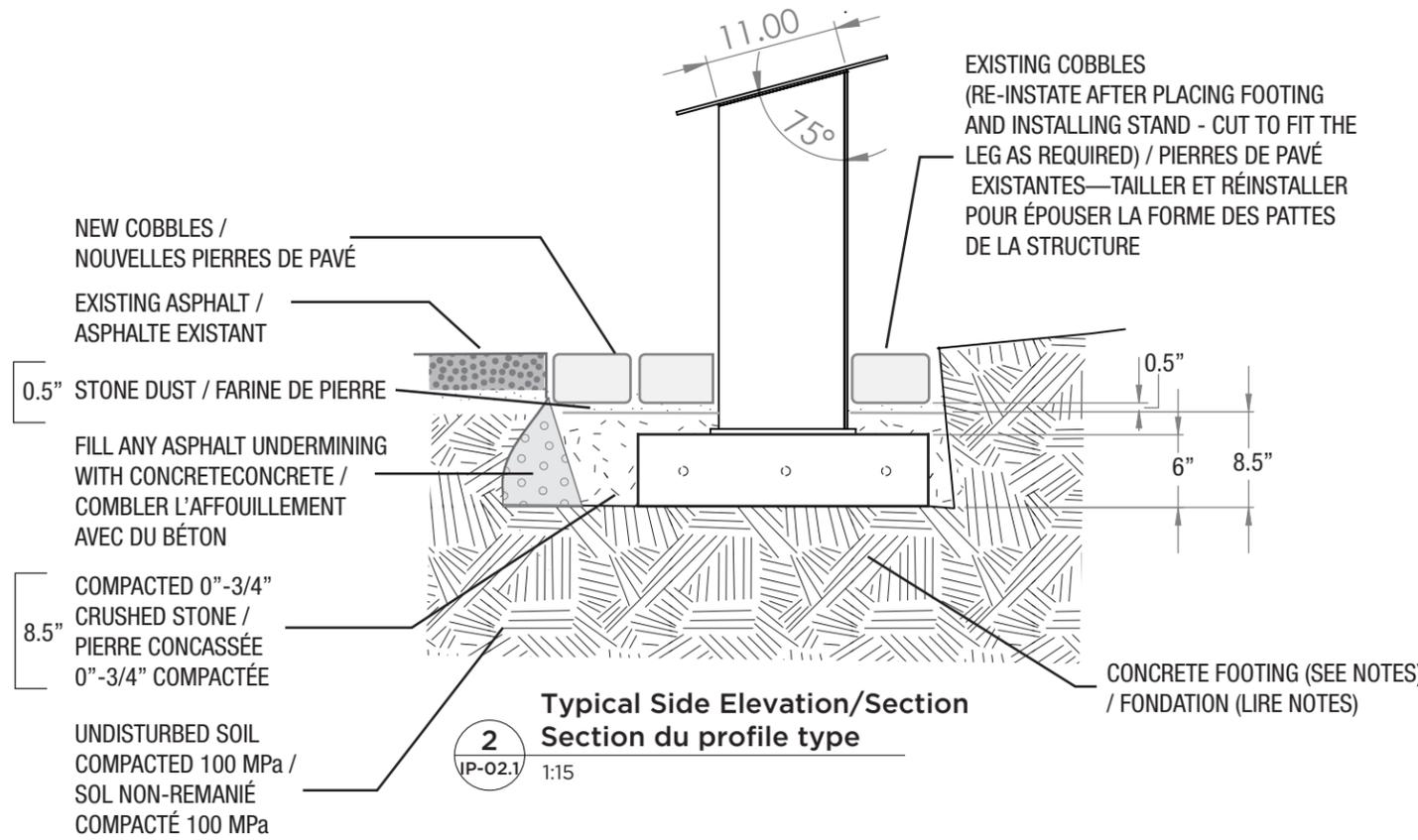
USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUÇES.	
FRACTIONS PART ASSEM. ± 1/8"	ANGLES ± 1° CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2

TITLE TITRE	PANELS A & B INSTALLATION DETAIL / DÉTAIL D'INSTALLATION DES PANNEAUX A ET B	
SCALE ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET FEUILLE
		2 OF DE 8

IP-02



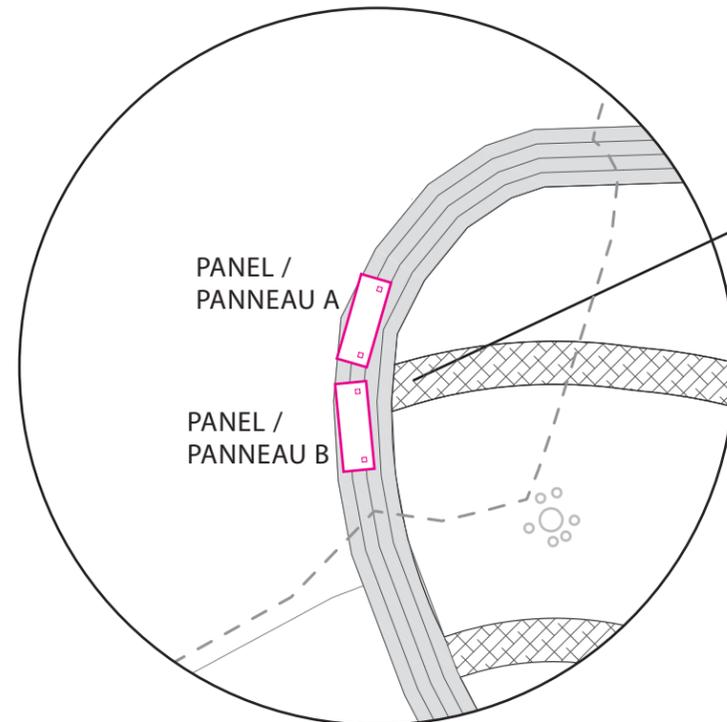
1
 IP-02.1 1:15
Typical Front Elevation/Section
Section en élévation type



2
 IP-02.1 1:15
Typical Side Elevation/Section
Section du profile type

NOTES

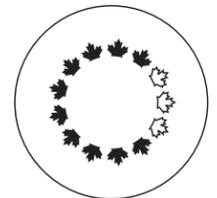
- 1.) Concrete shall be 25MPa with 6% - 8% air entrainment and 75mm slump / Béton 25 MPa, entraînement par air 6% à 8%, affaissement 75mm.
- 2.) Provide 3X 15M reinforcing bar / inclure trois (3) barres d'armature 15M



PUSH BACK MAINTENANCE PATH GRAVEL PRIOR TO EXCAVATION AND PUT GRAVEL BACK IN PLACE UPON COMPLETION OF WORK / DÉGAGER LE GRAVIER DU SENTIER AVANT D'ESCAVER ET LE REMETTRE EN PLACE UNE FOIS LES TRAVAUX COMPLÉTÉS

USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUCHES.	
FRACTIONS PART ± 1/32"	ANGLES ASSEMBLY ± 1°
CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2	

1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
RÉV	DESCRIPTION			



NCC
CCN

Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

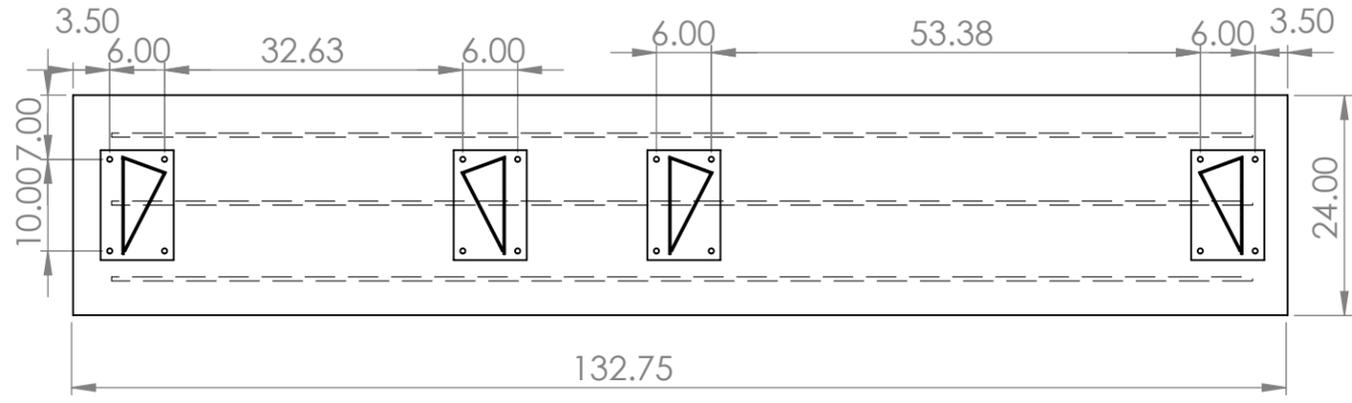
director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY / CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY / VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. / RESP. DU GÉNIE		
PROJECT / PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	
NCC ID		REV / RÉV
TITLE / TITRE	PANELS A & B INSTALLATION DETAIL / DÉTAIL D'INSTALLATION DES PANNEAUX A ET B	
SCALE / ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET / FEUILLE 3 OF / DE 8

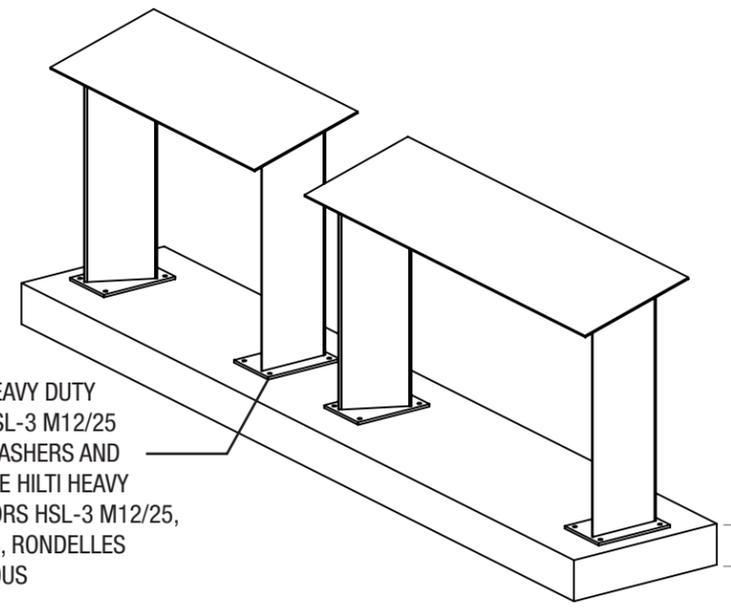
IP-02.1

© NATIONAL CAPITAL COMMISSION (NCC). ALL RIGHTS RESERVED.
 THIS DOCUMENT CONTAINS INFORMATION WHICH IS PROPRIETARY AND CONFIDENTIAL TO THE NCC. THIS INFORMATION
 MAY NOT BE USED, DISCLOSED OR COPIED, IN WHOLE OR IN PART, WITHOUT THE PRIOR WRITTEN PERMISSION OF THE NCC.

© COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN). TOUS DROITS RÉSERVÉS.
 CE DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES À LA CCN. CETTE INFORMATION NE
 PEUT ÊTRE UTILISÉ, COMMUNIQUÉ OU REPRODUITE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SANS L'ACCORD ÉCRIT DE LA CCN.

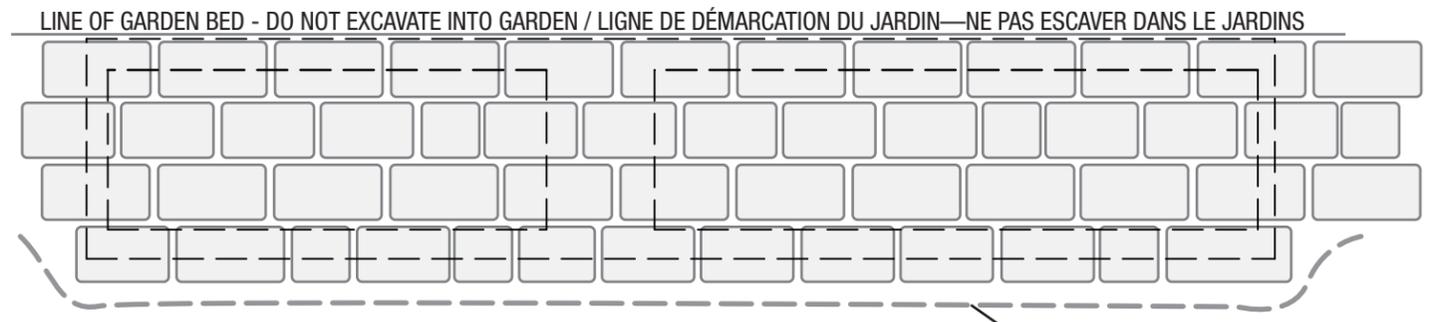


1 Horizontal Section / Section Horizontale
 IP-03 1:20



ANCHORS TO BE HILTI HEAVY DUTY EXPANSION ANCHORS HSL-3 M12/25 WITH THREADED ROD, WASHERS AND NUTS / ANCRAGE DE TYPE HILTI HEAVY DUTY EXPANSION ANCHORS HSL-3 M12/25, INCLURE TIGES FILETÉES, RONDELLES D'ESPACEMENT ET ÉCROUS

4 Isometric View - Structure & Footing /
 Vue isométrique—Structure et fondation
 IP-03 1:20



2 Typical Installation Plan / Plan d'installation type
 IP-03 1:20

CUT AND REMOVE EXISTING ASPHALT AS REQUIRED (RE-INSTATE WITH NEW COBBLESTONES TO MATCH EXISTING PATHWAY GRADE AFTER PLACING FOOTING) / COUPER ET RETIRER L'ASPHALTE EXISTANT AU BESOIN ET INSTALLER DE NOUVELLES PIERRES DE PAVÉ UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

REV / RÉV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
DESCRIPTION				



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY / CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY / VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. / RESP. DU GÉNIE		

PROJECT / PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES
NCC ID	REV / RÉV

TITLE / TITRE	PANELS C & D INSTALLATION DETAIL / DÉTAIL D'INSTALLATION DES PANNEAUX C ET D
---------------	--

IP-03

SCALE / ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET / FEUILLE	4 OF / DE 8
-----------------	----------------------------	-----------------	-------------

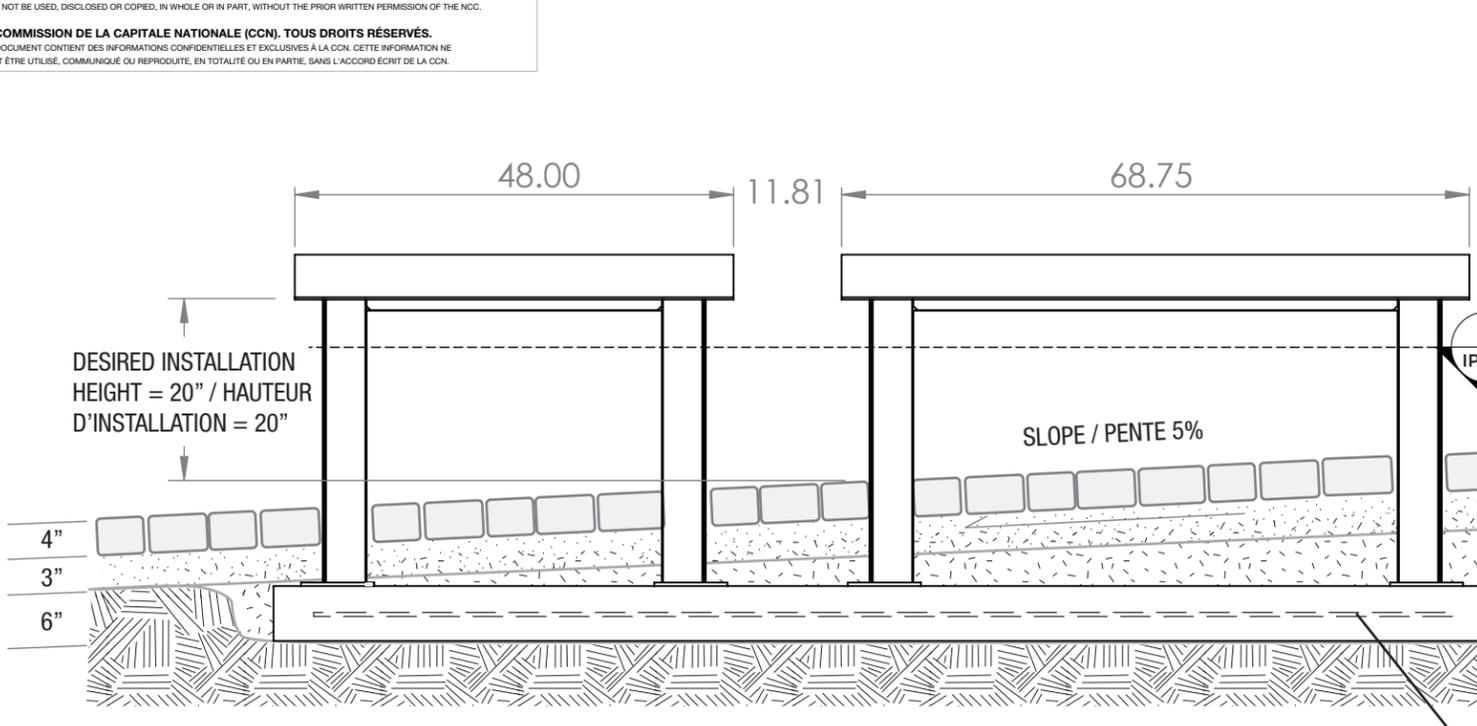
USED ON / UTILISÉ SUR:

TOLERANCES
 UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUÇES.

FRACTIONS PART ± 1/32" ASSEM. ± 1/8"	ANGLES ± 1°	CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2	
--	----------------	---	--

© NATIONAL CAPITAL COMMISSION (NCC), ALL RIGHTS RESERVED.
 THIS DOCUMENT CONTAINS INFORMATION WHICH IS PROPRIETARY AND CONFIDENTIAL TO THE NCC. THIS INFORMATION MAY NOT BE USED, DISCLOSED OR COPIED, IN WHOLE OR IN PART, WITHOUT THE PRIOR WRITTEN PERMISSION OF THE NCC.

© COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN), TOUS DROITS RÉSERVÉS.
 CE DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES À LA CCN. CETTE INFORMATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉ, COMMUNIQUÉ OU REPRODUITE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SANS L'ACCORD ÉCRIT DE LA CCN.



3 Front Elevation Plan/Section
 IP-03.1 1:20

EXISTING COBBLES (RE-INSTATE AFTER PLACING FOOTING AND INSTALLING STAND - CUT TO FIT THE LEG AS REQUIRED) / PIERRES DE PAVÉ EXISTANTES—TAILLER ET RÉINSTALLER POUR ÉPOUSER LA FORME DES PATTES DE LA STRUCTURE

NEW COBBLESTONES / NOUVELLES PIERRES DE PAVÉ

EXISTING ASPHALT / ASPHALTE EXISTANT

STONE DUST / FARINE DE PIERRE

FILL ANY ASPHALT UNDERMINING WITH CONCRETE / COMBLER L'AFFOUILLEMENT AVEC DU BÉTON

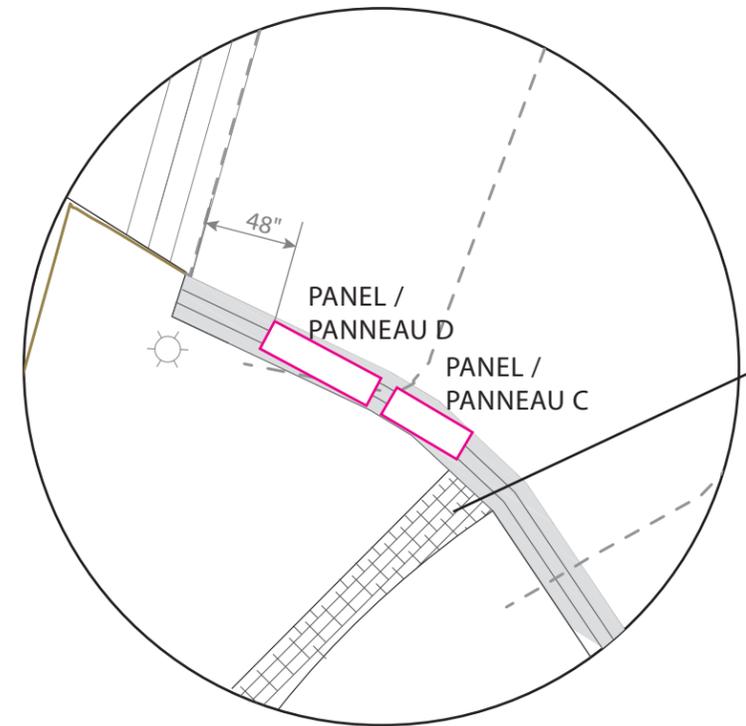
COMPACTED 0"-3/4" CRUSHED STONE / PIERRE CONCASSÉE 0"-3/4" COMPACTÉE

UNDISTURBED SOIL COMPACTED 100 MPa / SOL NON-REMANIÉ COMPACTÉ 100 MPa

CONCRETE FOOTING (SEE NOTES) / FONDATION (LIRE NOTES)

5 Typical Side Elevation/Section
 IP-03.1 1:15

- NOTES
- 1.) Concrete shall be 25MPa with 6% - 8% air entrainment and 75mm slump / Béton 25 MPa, entrainement par air 6% à 8%, affaissement 75mm.
 - 2.) Provide 3X 15M reinforcing bar / inclure trois (3) barres d'armature 15M



PUSH BACK MAINTENANCE PATH GRAVEL PRIOR TO EXCAVATION AND PUT GRAVEL BACK IN PLACE UPON COMPLETION OF WORK / DÉGAGER LE GRAVIER DU SENTIER AVANT D'ESCAVER ET LE REMETTRE EN PLACE UNE FOIS LES TRAVAUX COMPLÉTÉS

2	07-06-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
RÉV	DESCRIPTION			



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

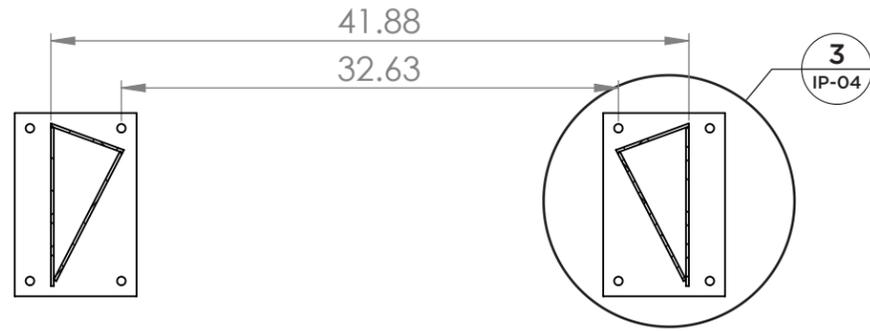
director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		

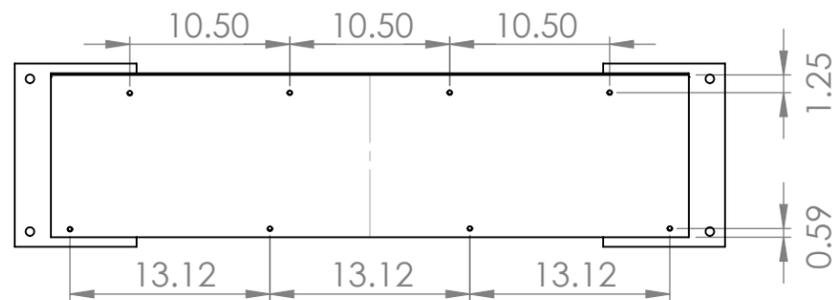
USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUCHES.	
FRACTIONS PART ± 1/32"	ANGLES ± 1°
CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2	

PROJECT PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES
NCC ID	REV RÉV
TITLE TITRE	PANELS C & D INSTALLATION DETAIL / DÉTAIL D'INSTALLATION DES PANNEAUX C ET D
SCALE ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ
SHEET FEUILLE	5 OF 8 DE 8

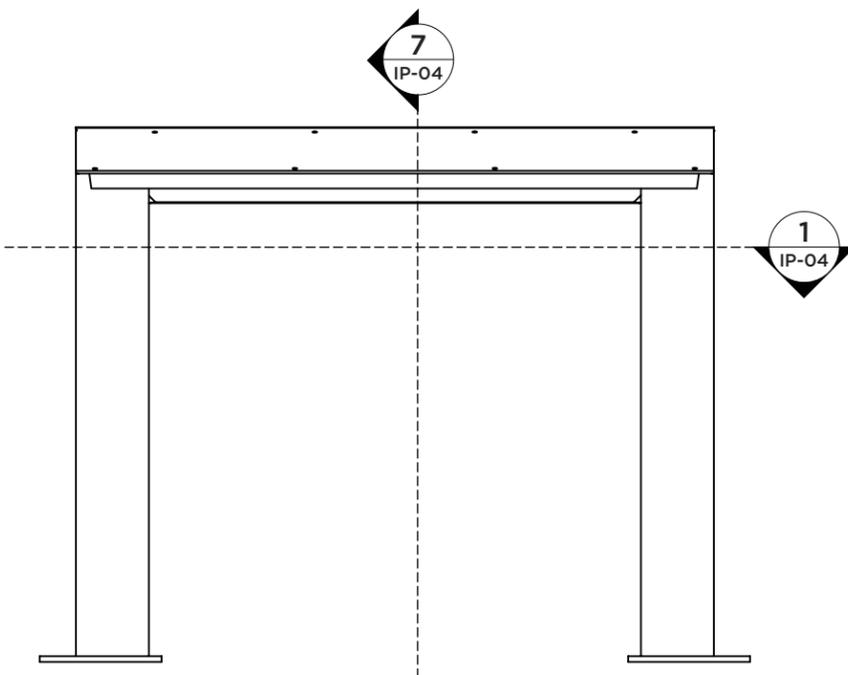
IP-03.1



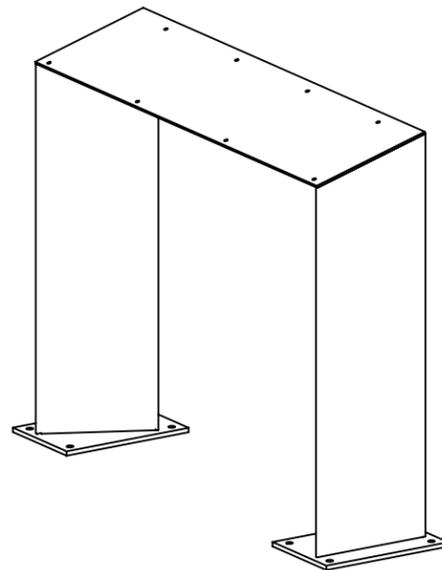
1 Horizontal Section / Section horizontale
 IP-04 1:12



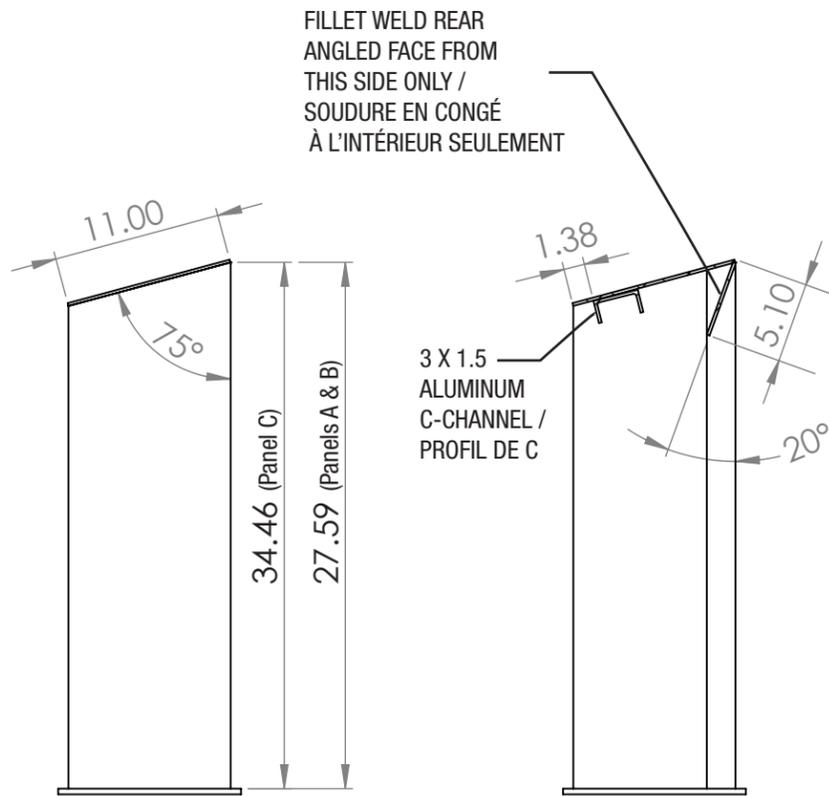
2 Top View / Vue de dessus
 IP-04 1:12



5 Front View / Vue de face
 IP-04 1:12



4 Isometric View /
 Vue isométrique
 IP-04 nts

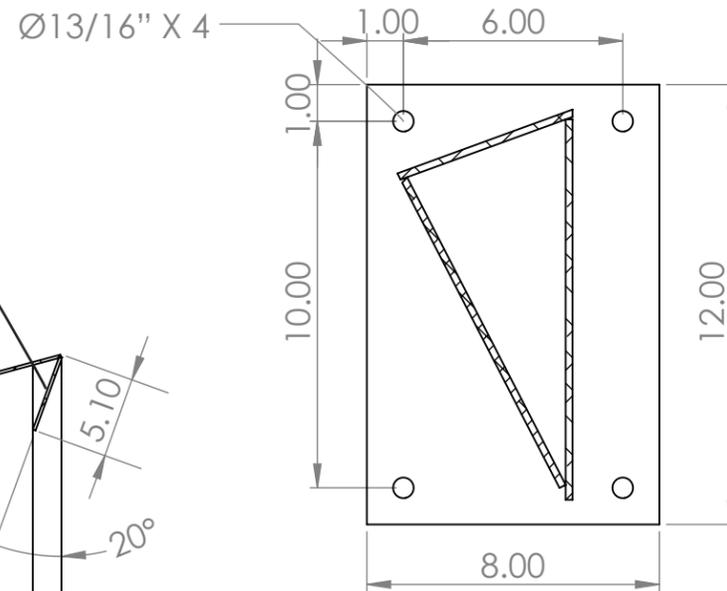


6 Side View /
 Vue de côté
 IP-04 1:12

7 Vertical Section /
 Section verticale
 IP-04 1:12

NOTES:
 - THESE NOTES APPLY TO DRAWINGS IP-04 & IP-05
 - THIS ASSEMBLY WAS DESIGNED IN SOLIDWORKS.
 - WITH THE PERMISSION OF THE NCC, INTU WILL PROVIDE NATIVE SOLIDWORKS OR OTHER FORMAT FILES TO THE CONTRACTOR.
 - ALL PARTS IN THIS WELDED ASSEMBLY ARE 3/16" ALUMINUM SHEET EXCEPT FOR THE BASEPLATES, WHICH ARE 3/8" ALUMINUM.
 - ALL OUTSIDE CORNER JOINTS ARE TO BE FILLED WITH CONTINUOUS FILLET WELD THEN GROUND TO A SMOOTH CORNER, WITH A ~0.063 RADIUS.
 - REAR HORIZONTAL ANGLED FACE TO HAVE A WELL FIT MITRED EDGE, AND IS TO BE WELDED FROM THE INSIDE SURFACE TO PRESERVE A CRISP INNER CORNER.
 - ALL VISIBLE SURFACES TO BE PAINT FINISHED USING MATTHEWS ACRYLIC POLYURETHANE FINISH. SURFACES TO BE PREPPED AS PER SSPC-SP10, 2 COATS OF EPOXY PRIMER AND TWO TOP COATS OF ACRYLIC POLYURETHANE AS PER MANUFACTURER'S SPECIFICATIONS. PAINT COLOUR IS A STANDARD MATTHEWS NON-METALLIC - TBD.

NOTES:
 - LES NOTES SUIVANTES S'APPLIQUES AUX DESSINS IP-04 ET IP-05
 - CET ASSEMBLAGE A ÉTÉ CONÇU AVEC LE LOGICIEL SOLIDWORKS
 - AVEC LA PERMISSION DE LA CCN, INTU FOURNIRA LES FICHIERS ÉLECTRONIQUES DES STRUCTURES AU CONTRACTEUR SEULEMENT
 - TOUTES LES PIÈCES DE LA STRUCTURE SONT EN ALUMINIUM ET ONT UNE ÉPAISSEUR DE 3/16" À L'EXCEPTION DE LA PLAQUE DE MONTAGE QUI EST D'UNE ÉPAISSEUR DE 3/8" EN ALUMINIUM
 - TOUS LES JOINTS EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE REMPLIS D'UN CORDON DE SOUDURE CONTINU, PONCÉES ET POUR FORMER DES SURFACES LISSES ET DES ARRÊTES ARRONDIES D'UN FILET UNIFORME ET CONSTANT DE RAYON DE 0.063"
 - LA FACE ARRIÈRE À ANGLE DE LA PIÈCE HORIZONTALE DEVRA ÊTRE SOUDÉE DE L'INTÉRIEUR ET ÊTRE ASSEMBLÉE PARFAITEMENT À ONGLET DE FAÇON À ÉPOUSER LA FORME DES PATTES FINITION :
 - TOUTES LES SURFACES VISIBLES SERONT FINIES AVEC DE LA PEINTURE POLYURÉTHANE ACRYLIQUE DE MARQUE MATTHEWS. PRÉPARATION DES SURFACE SELON LES SPÉCIFICATIONS SSPC-SP10, DU MANUFACTURIER. DEUX (2) COUCHES D'APPRÊT EPOXY ET DEUX (2) COUCHES DE FINITION REQUISES. COULEUR À DÉTERMINER.



3 Detail - Baseplate /
 Plaque de montage
 IP-04 1:5

SEE IP-05, DETAIL 3 FOR LEG PROFILE /
 VOIR DESSIN IP-05 POUR LES DÉTAILS DE LA PATTE

USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUÇES.	
FRACTIONS PART ASSEM.	± 1/32" ± 1/8"
ANGLES	± 1°
CONFORMS TO / CONFORME À CSA B78.2	

1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
RÉV	DESCRIPTION			



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

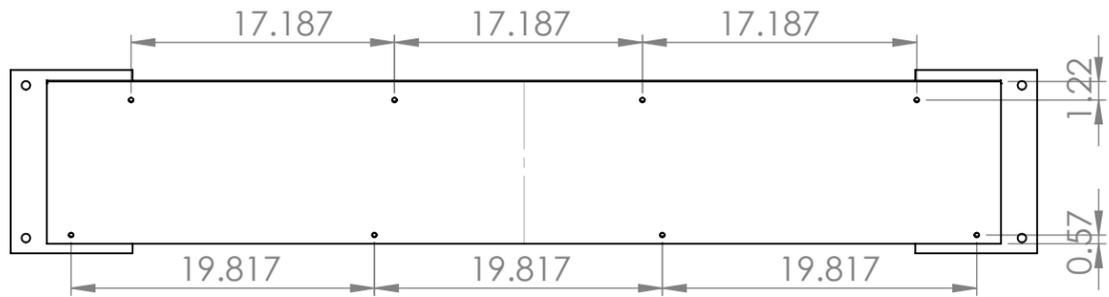
director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY / CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY / VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		
PROJECT / PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	
NCC ID		REV RÉV
TITLE / TITRE	PANELS A, B & C SUPPORT STRUCTURE / STRUCTURE PANNEAUX A,B ET C	
SCALE / ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET / FEUILLE 6 OF / DE 8

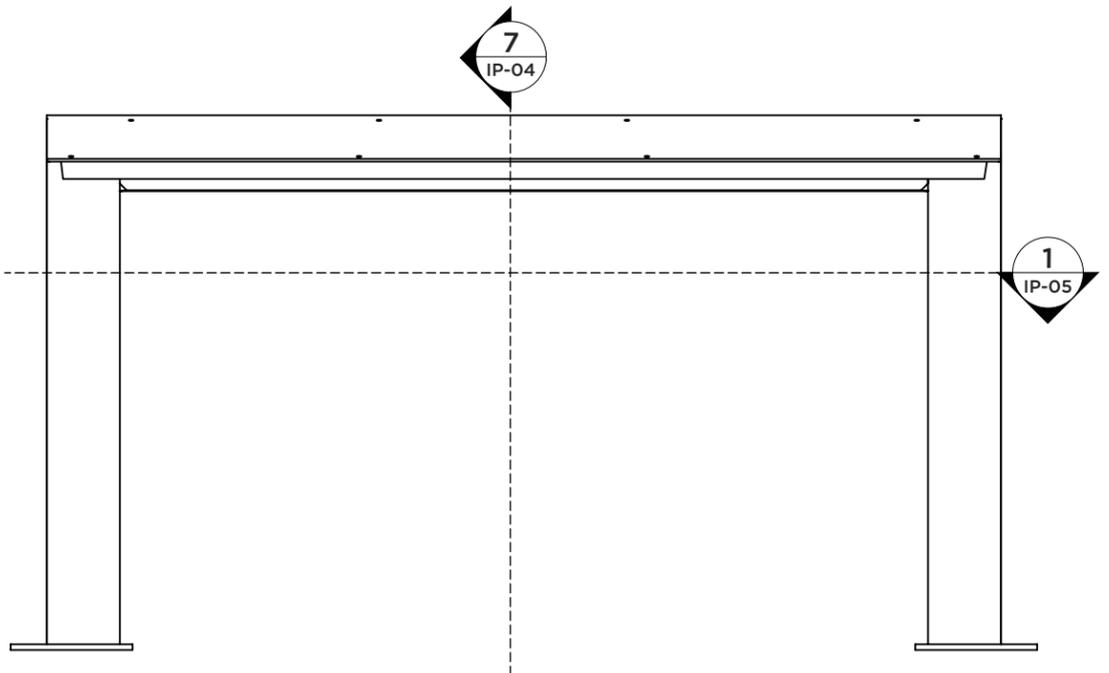
IP-04



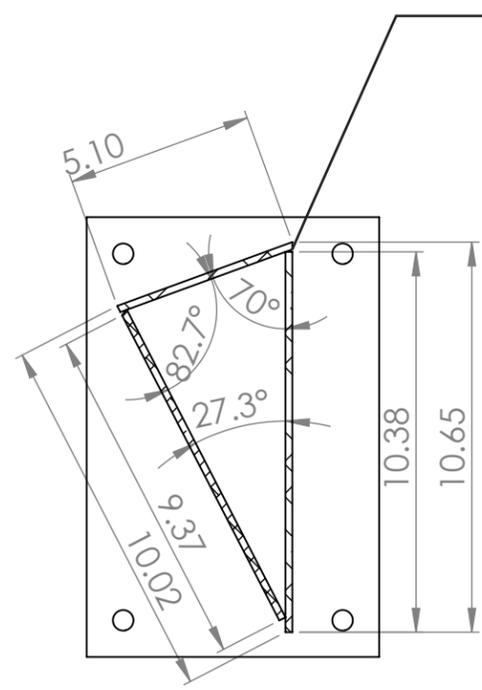
1 Horizontal Section / Section horizontale
 IP-05 1:12



2 Top View / Vue de dessus
 IP-05 1:12



5 Front View / Vue de face
 IP-05 1:12



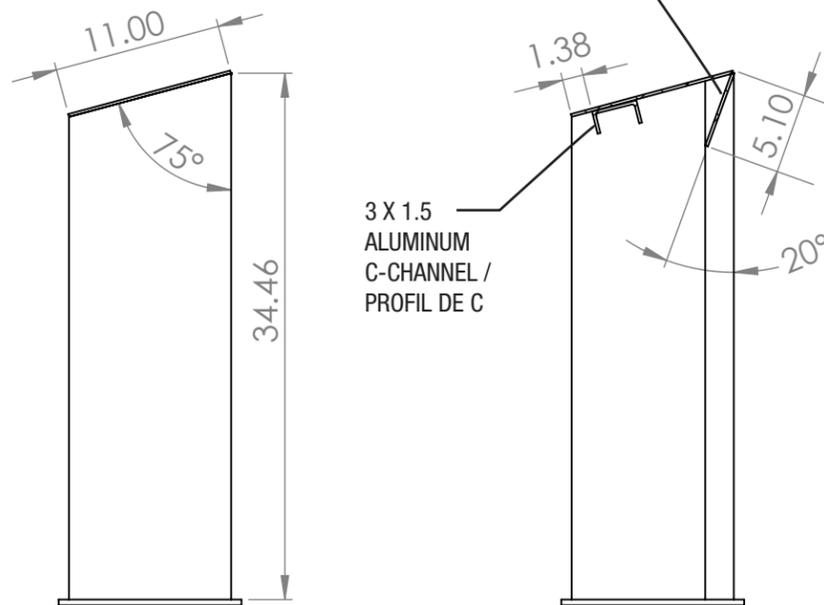
3 Detail - Leg Profile /
 Détail-Profil de la patte
 IP-05 1:5

SEE IP-04, DETAIL 3 FOR BASEPLATE DETAILS / VOIR DESSIN IP-04,
 DÉTAIL NO 3, POUR LES DÉTAILS DE LA PLAQUE DE MONTAGE

SEE NOTES ON IP-04 FOR DETAILS ON MATERIALS, FINISHES AND PROCESSES / VOIR DESSIN IP-04,
 NOTES, POUR LE DÉTAIL DES MATÉRIAUX, DU PROCÉDÉ D'ASSEMBLAGE ET DE FINITION

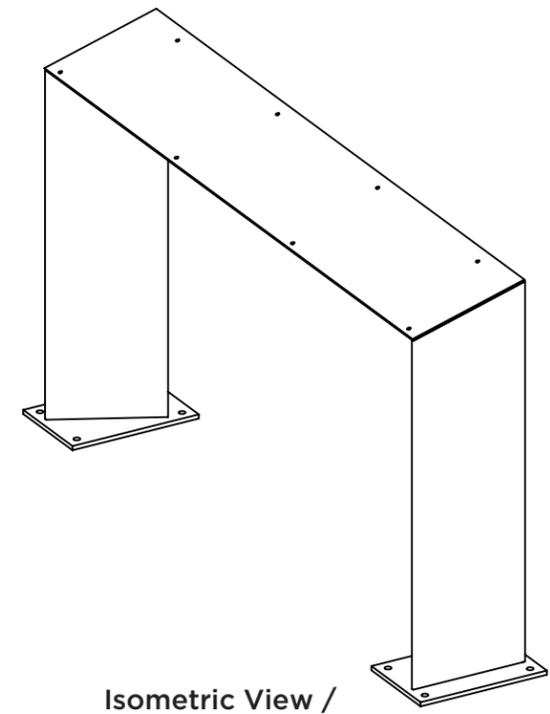
CONTINUOUS FILLET WELD, GRIND AND
 FILL FOR SMOOTH CORNER, WITH A
 ~0.0625 RADIUS - ALL OUTER CORNERS /
 TOUS LES JOINTS EXTÉRIEURS DOIVENT
 ÊTRE REMPLIS D'UN CORDON DE SOUDURE
 À CONGÉ CONTINU, PONCÉES ET POUR FORMER
 DES SURFACES LISSES ET DES ARRÊTES
 ARRONDIES D'UN FILET UNIFORME ET
 CONSTANT DE RAYON DE 0.063"

FILLET WELD REAR ANGLED
 FACE FROM INTERIOR ONLY /
 SOUDURE EN CONGÉ À
 L'INTÉRIEUR SEULEMENT



6 Side View /
 Vue de côté
 IP-05 1:12

7 Vertical Section /
 Section verticale
 IP-05 1:12



4 Isometric View /
 Vue isométrique
 IP-05 nts

2	07-06-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
REV	DESCRIPTION			



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

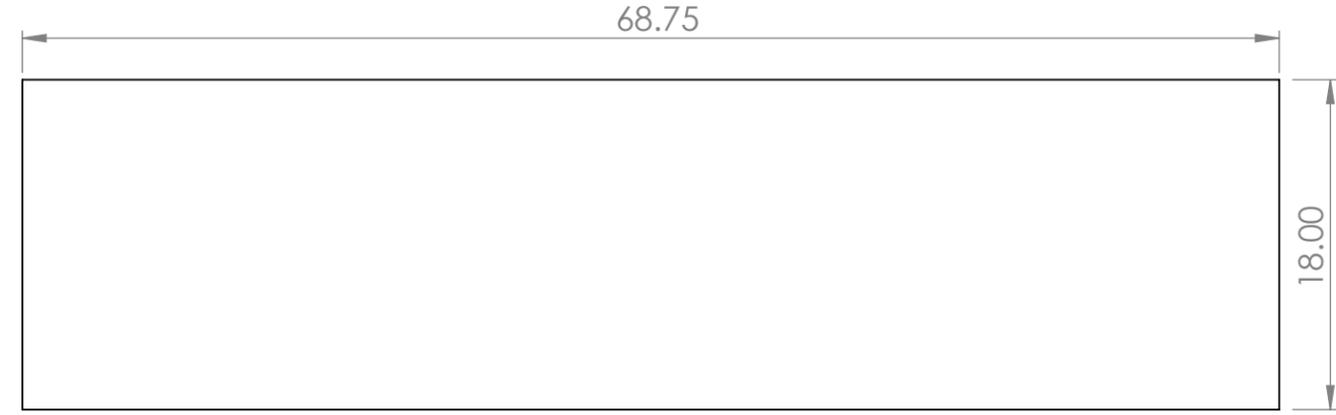
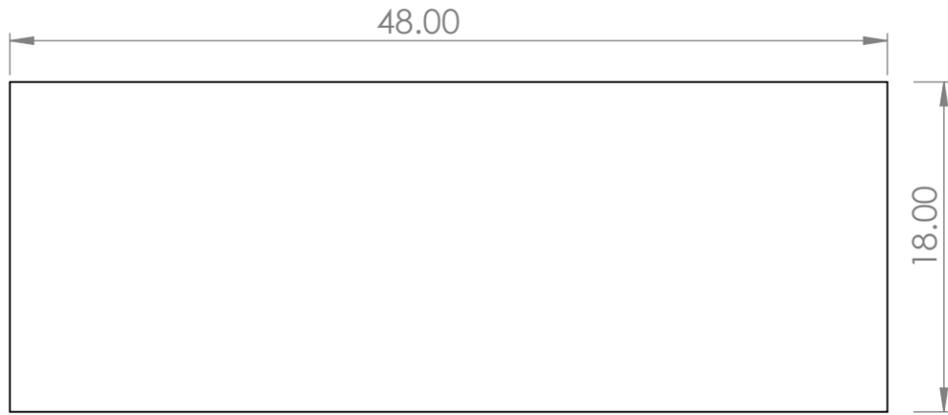
director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		
PROJECT PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	
NCC ID		REV RÉV

USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUÇES.	
FRACTIONS PART ± 1/32" ASSEM. ± 1/8"	ANGLES ± 1°
CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2	

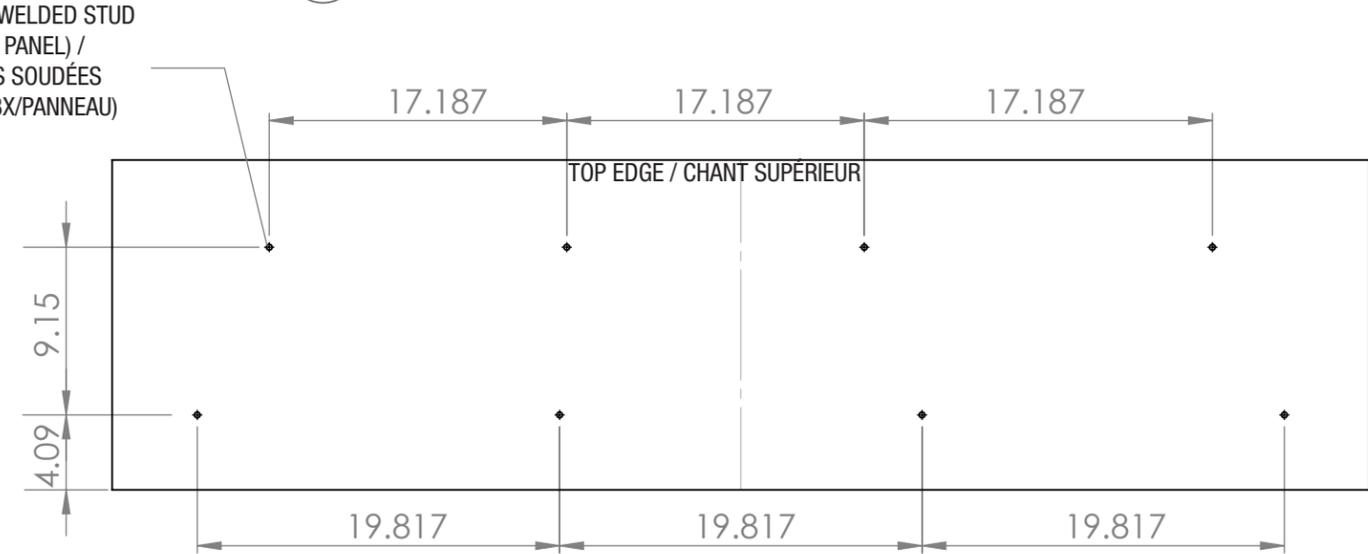
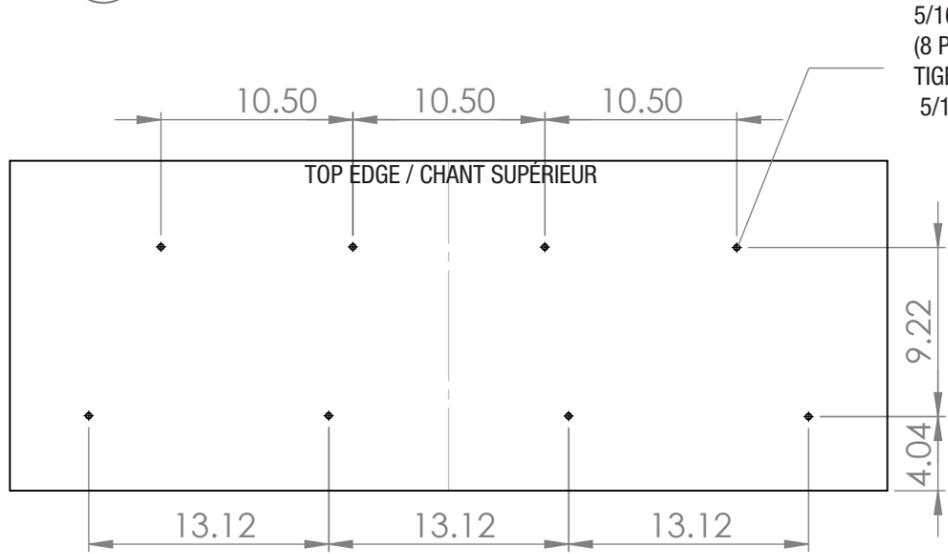
TITLE TITRE	PANEL D SUPPORT STRUCTURE / STRUCTURE PANNEAU D	
SCALE ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET FEUILLE
		7 OF DE 8

IP-05



1
 IP-06 1:10
**Small Panel - Top View /
 Petit panneau—Vue de dessus**

3
 IP-06 1:10
**Large Panel - Top View /
 Panneau large—Vue de dessus**



2
 IP-06 1:10
**Small Panel - Bottom View /
 Panneau large—Vue de dessous**

4
 IP-06 1:10
**Large Panel - Bottom View /
 Panneau large—Vue de dessous**

5/16"-18 X 1" WELDED STUD
 (8 PLACES PER PANEL) /
 TIGES FILETÉES SOUDÉES
 5/16"-18X1"(8X/PANNEAU)

PANELS TO BE CUSTOM ALTO GRAPHIC, AS PRODUCED BY
 SYSTEME HUNTINGDON INC.(DYE-SUBLIMATION ON POWDER-COAT)
 GRAPHICS TO WRAP EDGE
 FINISH: TEXTURED & UV RESISTANT
 UNDERLAY: WHITE, ONE FRONT SIDE IMAGE BACKS:FUMED
 SUBSTRATE: 3/8" ALUMINUM - TOP AND BOTTOM EDGES
 RADIUS 0.0625" ALL AROUND, CORNERS RADIUS 0.375".
 WELDED STUDS 5/16"-18 X 1" AND ANTI-VANDAL NUTS (8 PLACES)
 NCC TO PROVIDE ALL GRAPHIC FILES
 AS NATIVE AI FILES OR HI-RES PDF.

PANNEAUX GRAPHIQUES DE TYPE ALTO TELS QUE PRODUITS PAR SYSTÈME
 HUNTINGDON INC. (IMPRESSION PAR SUBLIMATION SUR PEINTURE
 ÉLECTROSTATIQUE EN POUDRE)
 LE GRAPHIQUE DOIT RECOUVRIR ENTIÈREMENT LES CHANTS DU PANNEAU
 FINI TEXTURÉ ET RÉSISTANT AU RAYON U.V.
 COUCHE D'ASSISE BLANCHE SUR LA FACE DE DESSUS
 FANAGE SUR LA SURFACE DE DESSOUS
 PANNEAUX D'ALUMINIUM 3/8", RAYON DE 0.063" SUR TOUTES LES
 ARRÊTES DU CHANT SUPÉRIEUR ET INFÉRIEUR, RAYONS DES COINS 0.375"
 SOUDÉES 5/16"-18X1" AVEC ÉCROUS INVOLABLES (8X/PANNEAU)
 LA CCN FOURNIRA LES FICHIERS À IMPRIMER

**PANELS ARE BY OTHERS /
 PANNEAUX PAR D'AUTRES**

USED ON / UTILISÉ SUR:	
TOLERANCES	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED ALL DIMENSIONS ARE IN INCHES. SAUF SI SPÉCIFICATIONS CONTRAIRE DIMENSIONS SONT EN POUCHES.	
FRACTIONS PART ± 1/32" ASSEM. ± 1/8"	ANGLES ± 1°
CONFORMS TO/ CONFORME À CSA B78.2	

3	07-06-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
2	12-04-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
1	30-03-2017	SB		
	Final Design - 100% / Développement à 100%			
0	11-01-2017	SB		
	Final Design - 90% / Développement à 90%			
REV	DATE	BY/PAR	CHKD/VÉR	EA/RG
REV	DESCRIPTION			



Capital Planning and Real Asset Management Branch
 Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
 Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

INDUSTRIAL DESIGN / DESIGN INDUSTRIEL		DATE DD-MM-YYYY JJ-MM-AAAA
CREATED BY CRÉÉ PAR	SB	11-01-2017
CHECKED BY VÉRIFIÉ PAR		
ENGINEERING AUTH. RESP. DU GÉNIE		
PROJECT PROJET	GARDEN OF THE PROVINCES AND TERRITORIES / JARDIN DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	
NCC ID		REV RÉV
TITLE TITRE	GRAPHIC PANELS / PANNEAUX GRAPHIQUES	
SCALE ÉCHELLE	AS NOTED / TELS QU'INDIQUÉ	SHEET FEUILLE
		8 OF DE 8

IP-06

Addendum Technique 1 – Préparation des surfaces et revêtement

1.1 Préparation des surfaces

- a. Tous les assemblages et les pièces en acier ou en aluminium doivent être nettoyés par sablage léger selon la norme de nettoyage commercial par sablage au jet SSPC-SP10 (NACE N°2) au minimum sauf indication contraire du fournisseur de peinture.
- b. Toutes les surfaces d'assemblage et des pièces doivent être lavées, rincées et prétraitées avec un revêtement de PHOSPHATE DE ZINC appliqué par vaporisation selon les normes de l'industrie dans les quatre (4) heures qui suivent le nettoyage au jet de sable.
- c. L'application du système de revêtement final doit respecter les spécifications suivantes : voir section 8.0 pour les autres exigences concernant les garanties.

Embruns salés	1500 heures	ASTM B-117
Résistance à l'humidité	1500 heures	ASTM D-2247
Adhérence		ASTM D-3359-4B
Dureté		ASTM D-3363-2H
Impact	Direct 160 in.-lb	ASTM D-2794
Description de la couleur		ASTM D-2244

d. Références

- .1 SSPC - Steel Structures Painting Council
- .2 NACE - National Association of Corrosion Engineers

2.1 Spécifications du système de revêtement

- a. Fournir des échantillons de couleur sur métal à la CCN pour approbation avant la peinture.
- b. Tout système de revêtement équivalent recommandé doit être soumis pour l'approbation de la CCN avant la date de fermeture de l'appel d'offres.

- c. Les spécifications suivantes du système de revêtement ont été établies pour les présentoirs. Toutes les surfaces doivent être peintes en utilisant la spécification suivante de Evotech.

Système liquide à deux couches à séchage bas avec enduit lustré

- (a) Apprêt à l'époxy Evopox 577-670 avec durcisseur 576-108. Appliqué selon les recommandations du manufacturier (couche sèche de 2 mils d'épaisseur minimale- 4mils d'épaisseur maximale).
 - (b) Émail de finition uréthane acrylique Acrythane 585 avec durcisseur 581-044 appliqué en couche sèche de 1,5 à 2 mils d'épaisseur.
 - (c) Enduit lustré Acrythane Transpo 587-005 avec durcisseur 581-044 appliqué en couche sèche de 1,5 à 2 mils d'épaisseur.
 - (d) L'entrepreneur doit fournir des échantillons pour approbation.
- d. Les revêtements liquides sélectionnés pour ce système sont des matériaux à deux composantes et peuvent être séchés à la température ambiante ou à séchage forcé à des températures de 38 à 60 °C (100 à 140 °F).
 - e. Le système de revêtement appliqué pour le présent contrat doit être accepté par écrit par le fabricant de peinture avant l'application de la peinture.
 - f. Une vérification du processus d'application de la peinture devra être fournie à la CCN avant l'application sur place qui doit confirmer que le système de revêtement a été appliqué à la satisfaction du fabricant.
 - g. Couleur à confirmer

3.1 Nécessaire de peinture de retouche et manuel de maintenance

- a. L'entrepreneur doit fournir un kit d'échantillon pour retouche de peinture complet pour les réparations sur les lieux.